sagyrc

CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 26/01/2023
DELIBERATION N°CS-2023/02

OBJET : ***Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023***

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du conseil, Hôtel de Ville, 16 avenue Emile Evellier - 69290 Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Jean Charles KOHLHAAS.

Etaient présents au titre des affaires générales

Mesdames : A. GROSPERRIN, C. POUZERGUE, M. ROGEL, C. SCHUTZ

Messieurs : F. FORT, J-F. PERRAUD, P. TISSOT, J-M. THIMONIER, O. BAREILLE, F. GROULT,
J-C. KOHLHAAS, M. RANTONNET, E. HORRIOT, F. PASTRE, J-C. CORBIN,
J-Y. GARABED, L. PROTON, A. BROTTET, R. DUMOND, F. FOURDIN.

Président : J-C. KOHLHAAS

Secrétaire de séance : Eric HORRIOT

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 20 / Voix : 57 sur 109).

Convocation en date du : 17 janvier 2023.

Nature de l'acte : Finances locales - Divers – Délibérations comptables et autres (7.10.2)

Monsieur le Président expose qu'en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le président peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, le montant et l'affectation des crédits devant être précisés.

Le Président propose aux délégués syndicaux de lui autoriser les plafonds suivants :

Chapitre	Crédits ouverts en 2022 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2023
Opération 11	452 049,14 €	113 012,29 €
Opération 12	150 853,00 €	37 713,25 €
Opération 13	53 503,40 €	13 375,85 €
Opération 14	40 489,00 €	10 122,25 €
Opération 16	11 355 265,93 €	2 838 816,48 €
Opération 18	21 500,00 €	5 375,00 €
Opérations non affectés Chap. 20 – Immos incorporelles	2 500,00 €	625,00 €
Opérations non affectés Chap. 21	21 000,00 €	5 250,00 €

Accusé de réception en préfecture
069-256910373-20230126-202301_CS202302-DE
Reçu le 06/02/2023

– Immos corporelles		

Il rappelle pour information qu'en application du même article du CGCT, il est en droit, du 1er janvier jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est aussi en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'arrêté n°69-2018-02-01-004 du 01 février 2018 relatif aux statuts du syndicat et notamment son article 3 sur les compétences de ce dernier,
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 12 janvier 2023,
Considérant que, au vu de l'arrêté sur les statuts du syndicat, la présente délibération relève des affaires générales,

Ouï l'exposé du Président du SAGYRC,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 57 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix d'abstention :

ARTICLE UNIQUE : **D'AUTORISER** le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2023 avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite des montants inscrits dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 6 février 2023.

LE PRESIDENT
Jean-Charles KOHLHAAS

SAGYRC RHÔNE

Accusé de réception en préfecture
069-256910373-20230126-202301_CS202302-DE
Reçu le 06/02/2023